

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU COREVIH DU 19 08 2008

Présents : M COLLS, F GELAS, C JACOMET

Absents ou excusés: A FRESARD, M BOUSSOUARD, J PERRIOT, D WAHL, C GUGUIELMINOTTI, G AUDIBERT

1/ **Financement** : 46 100 euros dédiés au COREVIH par le CHU de Clermont Ferrand et 76 471 euros dédiés au COREVIH par le CHU St Etienne.

La convention entre hôpitaux doit être effectuée en explicitant que le budget alloué par l'ARH Auvergne au CHU de Clermont Ferrand doit permettre de mener à bien ses missions en Auvergne et que celui alloué par l'ARH Rhône Alpes au CHU St Etienne doit permettre de mener à bien ses missions dans le Loire.

La gestion du financement doit être parfaitement transparente. Les crédits alloués doivent être ceux mentionnés par les textes législatifs. Lors de la prochaine réunion du COREVIH, une présentation claire doit être délivrée à tous. M. COLLS se propose d'en être le présentateur.

Concernant Clermont Ferrand, une partie du budget doit financer le 0.2ETP PH de coordinateur médical et le restant (environ 20 000 euros) doit permettre de recruter 2 CDD de 3 mois pour mise en place du recueil des données épidémiologiques manquantes sur l'Auvergne à l'aide du logiciel NADIS, et ce pour répondre de façon plus pertinente aux besoins des connaissances de la file active de notre territoire. Ce logiciel est celui utilisé dans le Loire et une mutualisation des compétences a été demandé par C Jacomet pour aider à sa mise en place en Auvergne.

Par ailleurs, d'autres sources de financement sont possibles, en particulier par les Laboratoires privés. Un compte « COREVIH » au sein du CHU doit être effectif. Une discussion doit avoir lieu à ce sujet lors de la prochaine AG du COREVIH.

2/ **Présidence du COREVIH** : Même si les avis juridiques sont concordants pour dire que n'importe quel membre d'un COREVIH peut être candidat à la présidence, sur le principe, qu'un président ou d'ailleurs qu'autre membre du bureau présente (avec partialité-de fait) ses -propres- évaluations annuelles est difficilement admissible.

Cependant, les ressources humaines sur le territoire du COREVIH Auvergne Loire sont telles que cette entorse peut être faite et que le Dr C Jacomet puisse rester à la fois présidente du COREVIH et puisse recevoir un salaire de 0.2 ETP PH au titre de coordinateur médical. Ceci doit toutefois être clarifié lors de la prochaine AG. Les personnes présentes devront entériner le choix du bureau, sans vote, sauf demande explicite de ququ'un.

3/ **Avancement des groupes de travail** : Du fait

- du manque de financement de secrétariat et d'adjoint cadre hospitalier, il est difficile pour les groupes de mener à bien leur projet de réunion. Certains n'ont pas pu débiter.

- Le rapport de l'HAS concernant le dépistage est attendu, et il ne parait pas opportun pour les associations de définir des objectifs avant cette publication. L'attente est justifiée.
- Dr Jacomet a diffusé les comptes rendus des réunions du Groupe de travail « insertion sociale ».
- F Gelas voudrait présenter le projet d'étude « qualité de vie » au sein du Service des Maladies Infectieuses du CHU de Clermont Fd et au sein du COREVIH. Ceci est accepté, et sa présentation à la prochaine AG est vivement souhaitée.

4/ Ordre du jour de la prochaine AG du COREVIH

- dans un premier temps, les problèmes juridiques doivent être présentés et résolus
- les projets des groupes de travaux doivent être présentés (dont projet de F Gelas, AIDES) et non forcément l'évaluation de leur activité, ceci devant, par contre, être impérativement fait avant mars 2009
- dans un deuxième temps, une présentation des nouvelles recommandations de la prise en charge en France des personnes VIH+ (Rapport YENI 2008) sera faite

A Clermont Ferrand
C Jacomet
Le 8 09 08